elle prétend qu'il n'y en a pas eu et qu'il n'y avait personne chez elle. En tous cas, Mme C... n'a point ouvert.

Elle est condamnée à une amende de cinq francs et aux dépens.

**La cause suivante** exige la présence d'un interprète. Un homme de bonne volonté se présente, mais l'accusée proteste. « Pardon, Monsieur le juge, dit-elle à peu près, ce monsieur est celui qui m'a fait boire du genièvre. » La personnage au genièvre se retire et une brave femme lui succède.

Les injures et les violences sont les motifs de l'accusation. Néanmoins, l'affaire ne pouvant être tirée au clair, le tribunal la remet à huitaine. Et l'accusée, qui a fait preuve d'une loquacité très grande, s'éloigne, en discourant à voix haute.

**Une cause** qui aurait pu avoir son dénouement en police correctionnelle, vient ensuite. Il s'agit, en effet d'un nommé D..., qui, pénétrant la nuit dans la chambre d'un autre, lui lia les jambes et le frappa. Ce personnage est condamné: à une amende représentée par trois journées de travail, trois jours de prison et quinze francs d'amende.

PERRIN-DANDIN.

## Tribunal de Commerce de Roubaix

*Audience du 6 janvier*

Présidence de M. HENRY BOSSUT

### Exception d'incompétence

M. L..., de Paris, opposant à un jugement pris par défaut contre lui, à la requête du tiers porteur de traites protestées, soulève une exception d'incompétence. Il soutient qu'en vertu de l'article 59 du Code de procédure, défendeur en matière personnelle, il doit être attrait devant le tribunal de son domicile, c'est-à-dire devant le tribunal de commerce de Paris. Suivant lui, le second paragraphe du même article, qui prévoit le cas de deux défendeurs, n'est pas applicable à la cause, parce qu'il y a entre le tireur, M. E. et le tiers porteur M. H... une sorte d'entente qui aurait pour conséquence de le distraire de ses juges naturels.

M. H... prétend qu'il est créancier de M. E..., qu'il est donc tiers-porteur sérieux: que M. L... avait pris, vis-à-vis de M. E... des obligations de paiement, que ces paiements devaient s'effectuer à Roubaix, que par suite la compétence du tribunal de commerce de Roubaix s'impose.

L'affaire est retenue.

### Retards de livraison

MM. B. D. et Cᵉ, de Mulhouse, actionnent M. J. F., fabricant, en 1,000 fr. de dommages-intérêts pour retards apportés dans la livraison d'un ordre de 80 pièces de tissus, et formule des réserves pour toutes réclamations qui leur pourraient être faites ultérieurement par leurs clients à la suite de ces retards.

M. J. F... répond que les demandeurs ne justifient pas leur prétention de préjudice, que d'ailleurs il n'avait pas été fixé de délais de rigueur pour la livraison, qu'une partie des pièces commissionnées devait être livrée teinte, et que les dispositions de teinture ont été remises tardivement: qu'enfin les réserves ne sont plus recevables parce qu'elles sont posées trop tard.

Cette cause est aussi mise en délibéré.

### Droits d'inventeur

M. R... a conçu, il y a quelques années, l'idée d'une machine batteuse ouvreuse de laines qu'il a soumise à MM. S et D...; ceux-ci ont pris un brevet et ont construit un certain nombre de ces machines.

Aujourd'hui M. R... réclame un compte de vente prétendant qu'il lui avait été promis, comme droit d'inventeur, la moitié des bénéfices donnés par la vente de ces machines. Il défère au sujet de cette promesse le serment à l'un des membres de la société S... et D... Il ajoute que les sommes touchées par lui jusqu'à ce jour sont seulement à valoir.

MM. S. et D... soutiennent de leur côté qu'une remise de 100 fr. par chaque machine livrée unique avait seule été stipulée. Ils demandent donc que M. R... soit débouté de sa demande et, subsidiairement, si le Tribunal le juge nécessaire, qu'il soit donné commission rogatoire au Tribunal d'Alger, lieu où se trouve actuellement M. S... que le demandeur appelle au serment.

### Jugement

Dans l'affaire D-L contre M. W..., difficulté à propos d'une option, le Tribunal estime que M. D.-L. n'a pas atteint la preuve à laquelle il avait été admis, le déboute de ses demandes, fins et conclusions et le condamne aux dépens.

## CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

Roubaix, 6 janvier.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*.

Dans votre numéro du 4 janvier, un commerçant se plaint de recevoir son courrier quelques heures plus tard que d'ordinaire; mais que dirons-nous donc, nous autres, habitants du Coq-Français, qui recevons nos lettres six jours après qu'elles ont été déposées à la poste de Roubaix? Nous pensons, M. le directeur, qu'il y aurait, cependant, moyen de remédier à des retards si déplorables, en ne confiant pas les lettres à des personnes étrangères au service postal.

Nous vous remercions à l'avance, M. le directeur, de l'hospitalité que vous aurez daigné accorder à ces quelques lignes, et nous vous prions d'agréer l'assurance de nos civilités empressées,

*Plusieurs habitants du quartier du Coq-Français*

## NORD

**L'affaire du collège de Bailleul.** — On lit dans le *Nouvelliste* :

« L'affaire du collège de Bailleul continue à préoccuper vivement l'opinion publique, et nous sommes heureux de constater que tous les esprits libéraux et indépendants sont unanimes à blâmer la conduite maladroite et intolérante de l'autorité académique. L'*Echo du Nord*, après avoir reproduit d'importants extraits de la lettre que nous avons reçue de Bailleul ajoute que, avec un peu de tact et de prudence, ce qui arrive aurait pu être évité.

» Naturellement, les jacobins opportunistes et radicaux ne peuvent supporter cette idée de catholiques qui entendent que leur foi soit respectée et de contribuables qui désirent que leur argent soit dépensé en conformité de la volonté à peu près unanime des électeurs. Le *Progrès du Nord* s'indigne de l'attitude de l'*Echo* et se demande si cette attitude a pour but de remercier le *Nouvelliste* de ses éloges sur « l'impartialité » dont l'*Echo* a fait preuve dans une première note. Nous pensons que, dans une question aussi grave, notre confrère a autre chose à faire que de se livrer *aux réponses du berger à la bergère*, et l'on sait parfaitement que notre ligne de conduite diffère de celle de l'*Echo du Nord*. Si les procédés gouvernementaux des amis du *Progrès* ont pour résultat de rapprocher tous les hommes de bonne volonté, c'est un résultat qui n'est pas fait pour nous déplaire, mais dont les radicaux devront s'estimer seuls responsables.

« Le *Progrès*, sentant du reste combien la cause qu'il défend est mauvaise, s'efforce de donner le change et prétend que le grief invoqué n'est qu'un prétexte, et que le changement dans la direction du collège était résolu depuis longtemps.

» Il faut bien peu connaître l'honorable M. Ilié, homme des plus modérés, pour parler ainsi. Dans toute cette triste affaire, M. le maire de Bailleul poussé la longanimité jusqu'aux dernières limites et il a fallu le fanatisme antireligieux et la mauvaise foi du recteur Nolen pour que les choses en viennent à ce point.

» En fait, rien n'était plus désirable que ces sortes de collèges mixtes où la foi des populations se conciliait heureusement avec une certaine direction intellectuelle venant de l'Université. C'était, dans le bon sens du mot, l'union de l'Eglise et de l'Etat, et, de mémoire d'homme, cette organisation fonctionnait à la satisfaction de tous. Il a fallu l'intolérance et la maladresse de l'autorité académique pour rendre impossible un *modus vivendi* que M. le Maire et MM. les conseillers municipaux de Bailleul étaient les premiers à vouloir maintenir.

» Le *Progrès* est obligé de reconnaître lui-même que le plan a été exécuté avec une lenteur calculée et une temporisation savante; c'est un demi-aveu qui, dans la bouche d'un adversaire, a sa valeur; et il ne tenait qu'au recteur, en montrant un peu d'intelligence administrative, de prévenir tout conflit; il lui suffisait pour cela non pas de disgracier, mais de déplacer *l'honnête homme qui s'est marié suivant les inclinations de son cœur*.

» Dans l'espèce, les INCLINAISONS — style du *Progrès* — du cœur du professeur de mathématiques rendaient sa situation intenable au collège de Bailleul; l'unanimité des pères de famille, sauf quatre, — le fait n'est pas nié, — l'a jugé ainsi; et nous *inclinons* à penser que les croyances de tous ces parents méritaient autant de respect que les *inclinaisons* du cœur du monsieur en question. Sans faire de néologisme et sans appliquer à l'amour les locutions de la cosmographie, nous estimons être dans le vrai.

» HENRI LANGLAIS »

**La sécurité en chemin de fer.** — Le ministre des travaux publics a clos les travaux de la Commission d'enquête, constituée à la suite de l'assassinat de M. Barrême, préfet de l'Eure.

Le projet de couloir central pour chaque wagon est rejeté. M. Millaud prescrit aux compagnies de chemins de fer d'établir, dans tous les wagons, une large glace visuelle entre chaque compartiment. Les poignées pour les signaux d'arrêt devront être apparentes et à la portée des voyageurs de chaque compartiment.

Les Compagnies ont un an pour établir les signaux d'arrêt et les glaces de communication à tous les wagons.

**Douai.** — On annonce la mort de M. Edouard Paix, négociant, ancien conseiller municipal, ancien membre de la Chambre de commerce, président de la section des Beaux-Arts dans la commission du Musée.

Né en 1815, M. Edmond Paix appartenait à une vieille et honorable famille douaisienne.

— Le baryton d'opérette Roger, a été arrêté sous l'inculpation de vol d'une somme de 1,000 fr., au préjudice d'une personne de Dunkerque, à la suite d'un mandat d'amener lancé contre lui par le parquet de cette ville. Ce baryton devait débuter dans les *Cloches de Corneville*.

**Le drame de Wormhoudt.** — Une grave affaire vient de se passer en cette commune. Il ne s'agirait de rien moins que d'un assassinat, si l'on en croit les apparences. La dame Marie Verrister, veuve Focken, âgée de 80 ans, rentière, vivait seule dans une maison assez éloignée du centre de la commune.

Il y a huit jours, l'une de ses voisines, la dame Vanpée, était forcée de quitter la commune quelques jours; comme elle possédait quelques lapins, elle avait laissé la clef de l'étable à la dame Focken, afin que celle-ci puisse donner à manger aux herbivores.

Etant de retour hier, la dame Vanpée se rendit chez la veuve Focken, mais son étonnement fut grand lorsqu'elle s'aperçut que la porte d'entrée était fermée à double tour.

Elle s'informa près des voisins et ceux-ci déclarèrent qu'ils n'avaient pas vu la dame Focken depuis plusieurs jours.

On se décida donc à enfoncer la porte.

Un spectacle affreux se présenta alors aux yeux des arrivants. La veuve Focken gisait sur le sol, la bouche ouverte, ses jupons étaient relevés et l'une de ses mains crispée retenait sa robe à la hauteur de la poitrine. Tout le mobilier de la maison était en déroute. Le poêle était renversé, et le pavé était couvert de suie. Le lit défait indique que la dame Focken avait été se coucher.

A-t-elle été prise d'un malaise subit et se serait-elle levée en renversant le poêle?

Au premier abord, on pourrait croire à cette hypothèse; mais d'où proviennent alors les nombreuses ecchymoses relevées par le médecin sur son cadavre???

La femme Focken portait en effet sur le visage, aux genoux, à l'épaule et au côté gauche des traces de violences.

Selon toutes les probalités, il y a eu crime...

La dame Focken tenait à montrer son argent, et on savait dans la commune qu'elle possédait une somme assez importante; or, l'enquête ouverte par le parquet vient de constater qu'il n'y a pas eu d'effraction, mais tous les meubles ont été bouleversés, et il est à croire que, s'il y a eu assassinat, le meurtrier aura été dérangé dans sa sinistre besogne.

La tâche du parquet est très ardue, et il se pourrait bien que, s'il y a eu crime, l'assassin se soit réfugié en Belgique, où il sera difficile de le retrouver sans autres indices.

**Avesnes.** — Le parquet d'Avesnes vient d'ordonner la saisie chez L..., teinturier, de toutes les substances toxiques. L... sera entendu par M. le juge d'instruction. Cette saisie se rattache aux nombreux empoisonnements de bestiaux dont sont inculpés Amédée Belot et consorts.

Comme nous l'avons annoncé, il y a quelques mois, et d'après l'instruction qui se poursuit, ces individus empoisonnaient les bœufs, les vaches dans les pâtures, et, sitôt qu'ils apprenaient que ces animaux étaient morts, ils se présentaient pour les acheter. Les propriétaires leur cédaient à bas prix et les acheteurs les débitaient aux prix ordinaires, ce qui leur assurait de très gros bénéfices. Ils ont réalisé ainsi des sommes considérables et le préjudice causé aux propriétaires n'est pas moins considérable.

**Dunkerque.** — On vient d'enterrer à Saint-Pol un brigadier des douanes, M. Jean s-n, 40 ans, qui avait été mordu il y a quelques jours par un chien enragé. Il avait succombé en quelques heures aux atteintes de la rage; il laisse une veuve et 4 enfants en bas-âge.

Un préposé des douanes, qui a été mordu par le même chien, s'est rendu aussitôt à Paris, au laboratoire de M. Pasteur.

**Tatinghem.** — Quatre personnes de cette localité, située à quelques kilomètres de Saint-Omer, Madame Napoléon Louchet, cultivatrice, sa fille Maria Louchet, Théodule, son domestique, et Isidore Roublique jeune enfant de 4 ans, étaient, dans la soirée du premier janvier, mordus par un chien de la ferme; on ne fit d'abord point trop attention aux morsures qui étaient très légères, mais l'animal présentant les caractères de l'hydrophobie, on conçut des soupçons et on l'abattit, l'autopsie qui en a été faite, démontra de suite qu'il était atteint de la terrible maladie.

Les quatre personnes atteintes de la rage ont été de suite dirigées sur Paris où elles se feront soigner et guérir par M. Pasteur. Elles emportaient avec elles la tête du chien enragé. Plusieurs chiens qu'on supposait avoir été mordus, ont été abattus.

## PAS-DE-CALAIS

**Calais**, 7 janvier, 11 h. m. — Le duc de Nemours, qui vient de débarquer, prend le train rapide pour Paris.

**Saint-Omer.** — Depuis 8 jours, on constate des vols dans les églises des environs. On se croirait en présence d'une bande décidée à opérer toujours de la même manière.

A Herbelles, dans la nuit du jour de l'An, on a brisé le meneau, cependant solide, de la fenêtre de la sacristie, on a pénétré par là dans l'église, où l'on a forcé un tronc qui contenait quelques sous.

A Cléty, la même nuit, une tentative de vol a eu lieu à l'église.

A Serques et à Moulle, des vols du même genre ont été commis.

## BELGIQUE

**Mouscron.** — L'Etat belge vient d'ouvrir un nouveau bureau de douane au Couet sur la route de la Marlière.

**Gand.** — On annonce la création à Gand, dans l'agglomération bruxelloise et dans le centre, d'un grand nombre de cercles de jeunes gens, affiliés au parti ouvrier.

On espère ainsi, que, d'ici à quelque temps, l'armée et la milice seront imbus de l'esprit socialiste.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 6 janvier.* — Rodolphe Allart, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Adolphe Sleeuwagen, rue Colunel, maisons Prouvost. — Madeleine Delecroix, rue Saint-André, 3, chez Ottevaere. — Louis Pruvost, rue du Tilleul, cité Saint-Eugène. — Anna Verdoncq, rue de Condé, 9. — Germaine Ringeval, rue de la Paix, 183. — Georges Garrein, rue des Anges, cour Frère-Bodin, 5. — Lucien Vertriest, rue de la Barbe d'Or, cour Wattel, 17. — Palmyre Gilleron, rue de la Chaussée, 44. — Marie Fiot, rue Chateaubriand, 54. — Alfred Lepers, rue de la Perche, 25. — *Déclarations de décès du 6 janvier.* — Marie Vanhecke, 5 mois, rue de la Guinguette, cour Desfontaines, 3. — Adolphe Hespel, 37 ans, Hesgrand, rue Lafontaine, cour Lefebvre. — Victor Ro[illegible], 21 ans 9 mois, comptable, rue Newcomen, 21. — Bouvier, présente sans vie, rue Bernard, cour Bernard, 5. — Georges Boutteman, 5 ans, 9 mois, rue de Mouveaux, cour Stoen, 3.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 6 janvier.* — Joseph Deltombe, rue de Calais. — Carlos Nuyttens, à la Marlière. — Emile Thins, rue du Collège. — Paul Leruste, au Grand-Plaisir. — *Mariages.* — Léon Mattas, 19 ans, employé au Chemin de fer, et Marie Ottart, 24 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 6 janvier.* — Eugène Desrousseaux, 30 ans 9 mois, fileur, Hôpital-Civil. — Laurente Vandendriessche, 3 ans, rue des Phalempins. — Alfred Terrier, 4 ans 15 jours, rue Famelart. — Fernand Leman, 5 mois, à la Marlière.

## Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BONNIER-PAULUS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Victor-François BONNIER, comptable, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1887, dans sa 37e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 7, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire rue New-Comen, (près de l'église).

Les amis et connaissances de la famille VANHOUTEGHEM-PHILIPPO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon VANHOUTEGHEM, veuf de Dame Florentine PHILIPPO, décédé à Wasquehal, le 5 janvier 1887, dans sa 7.e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 10 courant, à 10 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, sur la Place de Wasquehal. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 14 février, à 9 heures, en la même église.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph CARBON, époux de Dame Apolline DELLEMME décédé à Roubaix, le 29 novembre 1886, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre DESCHAMPS, époux de Dame Léonie EVRARD, décédé à Roubaix, le 9 décembre 1886, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 11 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sidonie DENUTTE, veuve de M. Henri FLIPO, décédée à Tourcoing, le 26 décembre 1885, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Nathalie-Louise-Marie DELANNOY, pieusement décédée à Roubaix, le 28 décembre 1885, à l'âge de 9 ans et 1 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## FAITS DIVERS


**PLUS DE CHEVEUX GRIS**

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13938-26629


# DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

### Un projet invraisemblable

Sous ce titre, on lit dans l'*Intransigeant* :

« Si nous en croyons certains bruits qui circulent avec persistance dans le monde politique, il se pourrait qu'un gros événement se produisît le jour de la rentrée des Chambres.

» On dit que M. Grévy, qui se sent très fatigué, songerait à quitter le pouvoir et qu'il ne serait pas éloigné de faire annoncer sa démission dans un Message adressé au Parlement.

» Le président de la République, assure-t-on, aurait pris cette résolution à la suite de ses entrevues avec MM. de Freycinet et Ferry.

» On dit même que le message présidentiel indiquerait le nom du personnage politique que M. Grévy désirerait voir nommer à sa place.

» Le successeur préféré serait, bien entendu, M. de Freycinet qui brigue depuis longtemps la première magistrature de la République, et pour lequel M. Grévy professe une vive amitié.

» Le sieur Ferry, qui apporterait dans cette affaire le concours de ses opportunistes, serait chargé de constituer le fameux ministère ayant pour mission de précipiter la dissolution.

» Reste à savoir, maintenant, si M. Grévy donnera suite à ses projets de démission.

» Nous en doutons fort. »

### Une circulaire du ministre de la guerre

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandant les corps d'armée la circulaire suivante au sujet de la consommation de cartouches :

« Paris, 6 janvier 1887.

» Mon cher général,

» Il est venu à ma connaissance que des corps ont fait consommer un certain nombre de cartouches par corvée pour pouvoir verser, en fin d'année, aux établissements de l'artillerie, une quantité d'étuis vides correspondant aux quantités de cartouches délivrées pour les exercices.

» Il serait même arrivé qu'un corps aurait donné des cartouches à des sociétés territoriales de tir, en échange d'étuis tirés.

» En vous signalant ces faits regrettables, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prescrire des mesures énergiques pour en éviter le retour.

» Les quantités de cartouches allouées pour les exercices doivent être tout entières consommées pour l'instruction des troupes, ainsi que le prescrit le règlement du 30 août 1884, sur l'entretien des armes et des munitions.

» Malgré les charges qui en résultent pour le budget, les allocations sont maintenues au taux actuel en raison de l'importance extrême qui s'attache à l'instruction du tir. Mais il n'est pas admissible qu'un corps soit assez peu soucieux du bien du service et des sacrifices que le pays s'impose, pour ne pas utiliser le mieux possible toutes les munitions qui lui sont accordées pour l'instruction.

» Je vous serai obligé de faire aux chefs de corps sous vos ordres les recommandations les plus expresses pour que toutes les cartouches qui leur sont délivrées annuellement pour les exercices soient utilisées sans exception pour développer efficacement l'instruction des hommes et des cadres. »

### A propos de la dernière crise ministérielle. — M. Clémenceau

On lit dans la *Justice* :

»Le *Petit Journal* réédite aujourd'hui, pour la centième fois, cette mauvaise plaisanterie que « M. Clémenceau s'est dérobé à la responsabilité du pouvoir.»

» L'auteur de l'article sait à merveille que M. Clémenceau n'a jamais eu à décliner des responsabilités qu'on ne l'a jamais prié d'assumer. « Il sait également que, lors de la dernière crise ministérielle, M. Clémenceau n'a point été appelé à l'audience.»

### Les restes de Gambetta. — Le transport à Paris. — M. Etienne et M. Gambetta père.

La *République française* de ce matin publie la lettre suivante, qui a été adressée à son directeur par M. Eugène Etienne, député :

« Mon cher ami,

» A mon retour de Nice, j'apprends qu'une dépêche relative à une conversation que j'aurais eue avec M. Gambetta père, adressée à divers journaux parisiens, a donné lieu à des commentaires et même à des polémiques inattendues.

» Il vous paraîtra aussi utile qu'à moi-même de rétablir le sens et la portée de la conversation en question.

» J'ai, cette année, comme tous les ans quand je me rends à Nice pour notre douloureux anniversaire, insisté énergiquement, auprès de M. Gambetta père, pour qu'il consentît à rendre à Paris les restes de son glorieux fils.

» Plus heureux que les années précédentes, j'ai pu obtenir cette fois son consentement: « Je pense, m'a-t-il dit, que le parti républicain, qui a été unanime à honorer mon fils mort, se retrouverait unanime à le porter au Panthéon le jour de l'inauguration de son monument, et, dans ce cas, ce serait pour moi un devoir d'imposer silence à mon deuil privé et de ne pas hésiter à me séparer de sa dépouille. »

» Telles sont les paroles exactes que j'étais chargé de transmettre aux amis de Gambetta. Je me suis acquitté de ma mission, et je ne puis que plaindre ceux qui n'ont vu là qu'une nouvelle occasion de polémiques injurieuses.

» Bien affectueusement.

EUG. ETIENNE,
» *Député d'Oran.* »

### Retour des condamnés de Vierzon

MM. Baudin et Rossignol, condamnés à Bourges à la suite de la dernière grève de Vierzon, sont sortis de prison hier et sont rentrés à Vierzon.

La dépêche suivante, adressée au *Petit Journal*, rend compte de leurs arrivée:

» Six mille personnes, dont un grand nombre portait des bouquets et des transparents de couleur avec le mot « Amnistie », attendaient à la gare MM. Baudin et Rossignol.

» Le trajet de la gare à la salle Boulaud s'est effectué sans aucun tumulte; on a chanté la *Marseillaise* et la *Carmagnole*.

» La réunion a également été calme; MM. Baudin et Rossignol ont remercié leurs amis, puis M. Camélinat a dit quelques paroles.

» Demain, à six heures, le cercle des socialistes offre un punch à MM. Baudin et Rossignol.»

### Les déclarations pacifiques et les préparatifs de guerre — Ce qui se passe en Allemagne et en Italie.

Le *Matin* publie cette dépêche :

« Londres, 7 janvier. — Quoique les discours officiels prononcés à l'occasion du nouvel an, dans les différentes capitales de l'Europe, aient fait revivre un instant les espérances de paix, il faut bien constater que la situation critique de l'Europe se retrouve de nouveau devant nous avec tous ses dangers.

» Dans les hautes sphères diplomatiques, les craintes commencent à renaître, et je dois les signaler.

» L'Allemagne a pris toutes les mesures qui précèdent d'ordinaire une guerre; le nouvel armement est presque complet; des instructions pour la mobilisation ont été données dans toute l'Allemagne; les Allemands résidant à l'étranger ont reçu l'avis de se tenir prêts à être rappelés, le cas échéant.

» D'autre part, sans parler de la Russie et de l'Autriche, j'apprends que toutes les précautions militaires ont été prises en Italie.

» En somme, partout, tout le monde se prépare tranquillement et secrètement à être prêt à entrer en campagne, comme si la guerre devait éclater dans quelques mois.

» Je sais qu'il ne faut pas se montrer trop pessimiste, mais d'autre part, il serait puéril d'afficher un optimisme tout à fait hors de propos en présence de la situation actuelle.

» Il vaut mieux se rendre compte franchement de l'état de choses.

» C'est le seul moyen de prévenir les dangers ou d'être préparé à les affroter.»


*Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.*


GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1/2 — Rideau à 8 h. 0/0. — Troupe sédentaire sous la direction Léon Escande, père. — Samedi 8, dimanche 9, lundi 10, mardi 11 janvier 1887. — Représentation extraordinaire. Le plus grand succès de l'époque. — Plus de 200 représentations à Paris et 120 à Bruxelles : LE PETIT POUCET grande féerie en 4 actes et 22 tableaux, paroles de MM. Leterrier, Mortier et Van Loo. — Musique arrangée par M. Fock. — 800 costumes, décors et accessoires nouveaux. — Mise en scène du Théâtre de la Gaîté de Paris et de la Bourse de Bruxelles. — Corps de ballet, Mlle Laurençon 1re danseuse étoile; Mlle Anna et Berthe Laurent, 1re danseuses, Mlles Verga, Lapucci, Nani, Lequine, Dedéker, 2me danseuses, 9 coryphées. — Grande figuration. — Grand orchestre sous la direction de M. Jaquinot. — Prix des places : Loges, 5 fr.; Fauteuil - d'orchestre 4 fr.; Pourtour, 2 fr. 50; Premières galeries de face, 1 fr. 75; Premières galeries, 1 fr. 25; Deuxièmes galeries, 60 centimes. — Le bureau de location, pour les places numérotées, chez M. Jubé, rue de la Gare. Pour les autres, à l'Hippodrome.

Ville de Roubaix. — Avec la permission des autorités.— Le sieur Jules Stechiert, maître d'armes à Roubaix, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera une GRANDE SEANCE D'ESCRIME, le dimanche 16 janvier 1887, à l'estaminet de la « Réunion des Chauffeurs, rue du Fontenoy, 166, tenu par Edouard Henneckein. Prix d'entrée : 0,40 c. par personne.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 736e livraison (8 janvier 1887). Texte : Second violon, par J. Girardin. — La vertu en France : Le prêtre, par Maxime Du Camp, de l'Académie française. — Parisiens et montagnards, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Les animaux à yeux multiples. — Le cuivre, par Maurice Daubin.

Dessins de : Tofani, Ed. Zier.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.


**SURPRISE ! SURPRISE !**

Voulez-vous recevoir
**GRATUITEMENT**
VOTRE
**PORTRAIT PEINT A L'HUILE PAR LA MAIN D'UN ARTISTE HABILE**
*dont le talent garantit la ressemblance*

Il suffit d'envoyer votre photographie en vous abonnant au journal

**LES SOIRÉES LITTÉRAIRES**

publication hebdomadaire illustrée

**Huitième année** (3 médailles d'honneur)

Offrant à ses abonnés *les œuvres des meilleurs écrivains et de nombreuses primes* compensant largement son prix exceptionnel.

**5 fr. par an** (union postale, 6.50), payable par l'envoi d'un mandat postal à M. CLAVEL, éditeur, 9, cité d'Hauteville, Paris.

Vous serez agréablement surpris de tous les avantages qui vous seront accordés *pendant un an* pour une somme *aussi minime!* 13740

**BERNARD**
*dentiste*
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 13667

*Rhum Saint-Georges*
**GOUTEZ ET COMPAREZ**

DÉTAIL : La c. de 12 bout.-litres, 50 fr., de 24 1/2, 54 fr. Franco port et droits pour toute la France, comptant contre remboursement ou sous escompte de 5 0/0, en envoyant mandat en faisant commande.

Flacon de dégustation contre 75 c. en timbres-poste.

Importateur : Georges BERTIN et Cie, à Bordeaux. 13768—26100

**COUTEAUX**
*Grands Rayons de Coutellerie*

Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.

**CISEAUX**

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

**RASOIRS** garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON
**BONNAVE-PECQUEUR**
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

**COUTEAUX DE POCHE** à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.

**Couperets pour échantillons**
**Réparations et repassage tous les jours.**

**LE MASSON**
*Dentiste* Expert
**Dents et Dentiers perfectionnés**
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

**LA FRANC-MAÇONNERIE**

Le treizième numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer au vendeur ou au bureau du journal.

**EMPIRE DU BRÉSIL**
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE
**CHEMINS DE FER BRÉSILIENS**
*Capital social : 10 millions entièrement versés*
**94,000 Obligations de 500 francs**

Dont le produit est destiné notamment à la conversion ou au remboursement de 63.649 obligations anciennes en circulation.

Intérêt annuel : **22 f. 50** (15 janvier et 15 juillet)

L'annuité de 2,275,000 fr. concédée à la Cie par le Gouvernement Brésilien, sous forme de garantie d'intérêt, est entièrement affectée, jusqu'à son expiration, en 1911, au service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations.

**Prix d'émission : 441 fr. 50**
(Jouissance du 15 janvier 1887)

| PAYABLES | | | |
|---|---|---|---|
| en souscrivant | 40 | » | L'obligation, libérée à la répartition, sera délivrée à 440 FRANCS |
| à la répartition | 100 | » | |
| le 15 février 1887 | 150 | » | |
| le 15 mars 1887 | 151 | 50 | |

Le revenu du titre libéré ressort à plus de 5 0/0, sans compter la prime d'amortissement.

CONVERSION DES OBLIGATIONS ANCIENNES :

*Le droit de souscrire par préférence est réservé aux porteurs d'obligations anciennes qui recevront, pour chaque obligation ancienne présentée :*

Une obligation nouvelle 4 1/2 libérée, jouissance 15 janvier 1887;

Une soulte en argent de **60 francs**:

L'intérêt à 5 0/0, jusqu'au 15 janvier 1887.

Les obligations anciennes non converties seront remboursées au pair.

ON SOUSCRIT : Samedi 15 Janvier 1887

Au **Crédit Industriel et Commercial**, 72, rue de la Victoire;

A la **Société Générale**, 54, rue de Provence,

*Et dans leurs Agences en France et à l'Etranger.*

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance et présenter les titres anciens à la conversion.

Demande immédiate d'admission des obligations nouvelles à la Cote officielle. 13982

**ADRESSES COMMERCIALES**
*de Roubaix-Tourcoing*

**Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers**

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC.

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. **Fournier-Chins.** Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre. 513

**Facques-Leduc**, 6, rue du Curé, Roubaix. — Mercerie-ganterie, articles de Paris, parfumerie fine, bonneterie, laine et coton, spécialité de jersey. 514

**Aux Fabriques Parisiennes**, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grande spécialité de trousseaux et layettes, lingerie et broderie en tous genres. Dépôt de broderie à la main de Nancy et des Vosges. Spécialité de linge brodé et cousu à la main. Prix exceptionnels. 515

*Chemises en tous genres*, gros et détail. Il y a toujours en magasin un choix considérable de chemises unies et brodées, lavées à neuf. Rayon spécial de mérinos de Reims en 1 m. de large, à partir de 1 fr. 19 et au-dessus. Mérinos pour deuil en 120. Faux-cols et manchettes, pour hommes et pour dames. Gants de peau. **Verdel-Jeurez**, Grande-Rue, 57. 51

*Fabrique de chapeaux de feutre et soie.* **Pierre Segard**, 20, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

*Fabrique de pompes en tous genres*, en fonte plomb et cuivre. Fabrique de tuyaux en plomb et étain. Spécialité de pompes à bière. **Auguste Savary**, 38, rue du Moulin-de-Roubaix et rue du Général Chanzy, Roubaix. 518

**Photographie Elkan**, rue Pellart, 71, Roubaix. Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

**Lemay**, changeur, 35, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

**Mulier-Leclercq**, rue de Lannoy, 21, Roubaix. Machines à coudre et à tricoter de tous systèmes, poêles américains, vélocipèdes et coffres-forts, prix de fabrique. Réparations de tous systèmes de machines. WOF, machine domestique. 522

*Papiers et Sacs.* — **Monteus-Deschauwer**, 127, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 521

**Belgrange-Delpolme**, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères) — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

**François Delombaerde**, *horticulteur à Mouveaux.* Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

*Spécialité de deuil, chapeaux, bonnets, crêpe anglaise.* **Philippart**, rue de Lannoy, 27, Roubaix.

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurich a pris part au règlement de la catastrophe du 5 novembre 1884, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière : **M. L. Batkolt**, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 531

**Paul Honoré**, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534


— Deux cents francs.

— Eh bien... demain, tu iras le les lui rendre.

— Et où irai-je les chercher ?

— Ici même, si tu veux bien les accepter de ma main.

En parlant ainsi, Horace avait tiré, de son porte-monnaie, trois billets de cent francs qu'il présentait à Caminade.

Celui-ci devint pâle, regarda un instant les billets d'un air stupide ; et sa poitrine se souleva comme d'un sanglot.

— Ah ! dit-il, la voix brisée. Ça ! c'est bien !... monsieur Horace... Vous êtes le meilleur des hommes, vous, et si vous avez besoin d'un dévouement de caniche, vous n'avez qu'à vous adresser à Bibi... Ça y sera, quand vous voudrez.

Puis il prit les trois billets d'une main tremblante.

— C'te bonne Cagnotte ! continua-t-il, d'un ton attendri... va-t-elle être contente ! — Et moi, donc ! — C'est que vous ne savez-pas, voyez-vous, tout ce qu'elle a fait pour moi, depuis un an, l'excellente fille : moi, je sens bien que je dégringole.... il n'y a pas besoin qu'on vous dise ces choses-là... et quoiqu'on cherche à se tenir, et à blaguer, pour épater les populations, on voit bien que le public n'en veut plus... on est rasé, quoi !... et les directeurs font la grimace dès qu'ils voient votre binette ! et cependant !... quand on songe, monsieur Horace, que j'ai fait les délices de Toulouse ; et qu'à Marseille, on m'attendait à la sortie, pour m'ahurir de bravos ! Où est ce temps-là ? Vous ne m'avez pas vu alors, mais depuis, quelle dèche, mes amis. On carotte bien encore, de loin en loin, quelque lamentable cachet dans les petits bouis-bouis, où l'on chante l'*Amant d'Amanda* à l'instar de *Libert*, et *Tiens, voilà Mathieu !* avec les intonations de *Paulus*... Ah ! mince ! plus de grand art, plus d'articles où l'on vous comparait à Faure ! Mais c'est égal... ce qui me faisait encore le plus de peine, je le répète : c'était de ne plus revoir c'te pauvre Cagnotte.

Et, froissant entre ses doigts les trois billets qu'on venait de lui donner :

— Ainsi, dit-il, tout cela est bien à moi.

— Oui, bien à toi ; mais à une condition cependant...

— Laquelle, ne vous gênez pas... C'est accepté d'avance.

— J'entends que tu ne restes pas le débiteur de ce Lambert, et que tu lui rendes, au plus tôt, l'argent qu'il t'a prêté.

Caminade ne répondit pas tout de suite et commença un sourire énigmatique.

— Pour ce qui est de ça, c'est une autre paire de manches, dit-il ; Lambert rentrera dans ses dix francs, vous pouvez être tranquille ; mais, il faut me laisser libre d'opérer cette restitution, quand le moment sera venu.

— Qu'est-ce à dire ?

— Ne vous étonnez pas ! J'ai mon idée... et elle est bonne... même à ce propos, permettez-moi de vous adresser une question.

— De quoi s'agit-il ?

— Quand vous êtes entré tout à l'heure, ici, vous n'étiez pas seul ?

— En effet.

— La personne qui vous accompagnait est un de vos amis ?

— Sans doute.

— M. René d'Harville, arrivé depuis ce matin, à Paris...

Horace fit un mouvement.

— Tu le connais ! interrompit-il avec un geste étonné.

— Non, répondit Caminade, et c'est précisément pourquoi je désirerais avoir sur lui quelques renseignements dont je ferais mon profit.

— Voilà que tu m'intrigues.

— Il n'y a pas de mal à ça. Je ne veux pas jouer les *cachottiers* avec vous. Savez-vous ce que je faisais avec Lambert, quand vous êtes venu me trouver ?

— Quoi donc ?

— Il m'embauchait.

— Pourquoi faire ?

— Ah ! voilà !... Ce n'est pas facile à dire... Mais je ne suis encore ni sourd ni aveugle... et je crois bien qu'il était question de quelque mauvais coup, dont votre ami devait être la victime.

— Est-ce possible ! tu prêtais les mains à un pareil guet-apens ?

Caminade protesta du geste.

— Ne confondons pas autour avec alentour, répliqua-t-il ; jusqu'à présent il ne s'agissait que de faire son entrée dans l'honorable corporation des *camelots*... vous comprenez... on crève de faim, et vous rencontrez un ami qui vous offre dix francs pour le seconder dans une *entreprise industrielle* ; ça ne se refuse pas volontiers.

— Enfin, quel parti vas-tu prendre ?

— Vous le verrez... Je ne vous dis que ça ; seulement, pour l'instant, j'estime qu'il est prudent...

Caminade n'acheva pas.

Son œil venait de lancer un éclair, et les cinq doigts de sa main droite se crispaient sur le bras d'Horace.

— Qu'y a-t-il ? interrogea ce dernier.

— Regardez ! Là ! à la table où s'est assis votre ami... répondit Caminade.

Horace obéit à cette injonction et, involontairement il se sentit subitement intéressé.

Voici ce qui se passait à la table indiquée par Caminade.

VIII

En quittant le comptoir de Brunette, René était sous l'empire d'une impression des plus vives, et c'est machinalement qu'il était allé reprendre la place qu'il occupait un instant auparavant.

Une fois là, il s'accouda sur la table, et se prit à réfléchir.

La bague qu'il venait d'apercevoir au doigt de la jolie fille ne lui sortait plus de l'esprit. Ce ne pouvait être celle qu'il avait remarquée à la main de Raymonde... Brunette ne devait porter qu'un bijou d'ordre inférieur, qui ressemblait à l'autre : et pourtant, plus il cherchait à se rappeler, plus sa conviction s'accentuait.

Il resta ainsi un quart d'heure, incertain, troublé, s'efforçant de réagir contre les pensées qui l'assaillaient ; il oubliait ce qui se passait à ses côtés, et Horace qui causait avec Caminade et le lieu étrange où il se trouvait.

Toutefois, au bout d'un quart d'heure, il se sentit pris d'un frisson involontaire.

Vaguement, il lui sembla que quelqu'un allait et venait autour de lui, le frôlant du coude de temps à autre, avec une intention évidemment malveillante.

Il releva le front et aperçut Lambert, qui s'était arrêté à deux pas et le regardait d'un mauvais regard.

René secoua le front, se dégagea brusquement des préoccupations qui l'obsédaient et, à son tour, il se mit à détailler l'homme qui était devant lui.

Dès le premier moment, il comprit qu'il y avait là un danger et que c'était bien à lui que l'homme en voulait.

Il ne le connaissait pas cependant : il ne l'avait jamais vu : quelle raison de croire à la possibilité d'une agression ?

Mais le lieu autorisait toutes les suppositions et, instinctivement, il se mit à l'observer avec plus d'attention.

Lambert, les mains profondément enfoncées dans ses poches, avait commandé à une fille de service de lui apporter un bock, et s'était assis sans façon à la table occupée par René.

C'était son droit assurément ; mais le rictus qui lui vint aux lèvres, le regard dont il l'accompagna, étaient à n'en pas douter, une provocation à l'adresse du jeune homme.

Celui-ci le comprit surabondamment et, peu désireux de relever la grossièreté d'un pareil procédé, il jeta une pièce de monnaie sur la table de marbre, et fit un mouvement comme pour se lever.

Lambert eut un éclair dans les yeux.

— Eh bien ! de quoi ! dit-il, c'est donc que ma société déplaît à monsieur ?

— Mais je ne vous connais pas, voulut dire René.

— Ni moi non plus, répliqua l'autre ; et c'est pas une raison pour faire sa tête.

— Auriez-vous à me parler, par hasard ?

— Peut-être... on ne sait pas.

— Eh bien ! faites vite, en ce cas, dit René d'un ton résolu, et dites-moi tout de suite ce que vous voulez : car je vous préviens...

Et en prononçant ces paroles, il se disposait à faire quelques pas, quand il sentit la main énergique de Lambert lui saisir le bras.

Il se dégagea vivement, et une flamme brilla dans son regard.

Mais déjà Lambert s'était rapproché l'œil menaçant.

— Ah ! ah ! dit-il, d'un ton ironique ; c'est donc comme ça que ça se joue : un môme qui veut faire de la peine à papa : eh bien, nous allons rire.

Et joignant le geste à la parole, il s'élançait déjà sur le jeune homme lorsque, à la grande surprise de ce dernier, il le vit trébucher tout à coup et aller s'allonger sur une table voisine.

Cet incident imprévu était dû à l'intervention du père Bricole, qui lui avait, au bon moment, envoyé un tabouret dans les jambes.

— Mille millions de tonnerres ! hurla Lambert en se relevant, pris de rage et de honte : ah ! c'est toi, vieux *roussin*, qui fait des coups pareils ! Attends ! attends ! on va te régler ta note, à toi aussi.

*(A suivre)* PIERRE ZACCONE


**LA MODE UNIVERSELLE**

Créée spécialement pour les personnes qui préfèrent à une partie littéraire un nombre plus grand de gravures de chapeaux, de toilettes et d'ouvrages de dames. 24 numéros par an paraissant le 1er et le 16 de chaque mois, avec 12 suppléments de patrons et broderies.

1re édition, sans gravures coloriées, **8 fr.** par an.
2e — avec 36 grav. coloriées, **18 fr.** —

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT A TOUTE PERSONNE QUI EN FAIT LA DEMANDE A L'ADMINISTRATION, **25, rue de Lille, Paris.**